

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1 - FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Les taux d'imposition pour l'année 2004 ont été fixés comme suit :

TAXES	TAUX DE L'ANNEE 2003	TAUX VOTES EN 2004	BASES 2004	PRODUITS 2004
Foncier non bâti	25,16 %	26,17 %	188 100 €	49 225,77 €
Foncier bâti	12,33 %	12,82 %	44 687 000 €	5 728 873,40 €
Taxe d'habitation	19,45 %	19,84 %	49 514 000 €	9 823 577,60 €
			TOTAL	15 601 676,77 €

VOTE

28 POUR

9 CONTRE : MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

1 NE PREND PAS PAR AU VOTE : M. LAMOURE

ADOPTE

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2003

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Recettes 30 335 940 € ;
- Dépenses 26 582 887 € ;
- Excédent de l'exercice 3 753 053 € ;
- Excédent 2002 reporté 3 200 746 €.

Le total disponible s'élève donc à 6 953 799 €.

La section d'investissement :

- Dépenses réelles 8 910 214 € ;
- Recettes réelles 2 550 417 €.

Le résultat excédentaire reporté sera de 660 077 €.

VOTE

29 POUR

9 CONTRE : MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTE

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2003

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Comme le veut la loi, le compte de gestion produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2003 a été approuvé.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2003

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Le résultat excédentaire de fonctionnement de 660 000 € sera repris dans le budget 2004.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2003 – BUDGET ANNEXE

EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Recettes 210 341 € ;
- Dépenses 204 034 €.

La section d'investissement :

- Dépenses 216 092 € ;
- Besoin de financement 174 564 €.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2003 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

Comme le veut la loi, le compte de gestion « eau potable » produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2003 a été approuvé.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

7 - AFFECTATION DU RESULTAT 2003 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

Le besoin de financement résiduel de 174 564 € sera repris au budget supplémentaire 2004 et couvert par un emprunt.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

8 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Il s'agit d'ajustements apportés en cours d'année par rapport au budget primitif.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

9 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « OROK BAT LA BLANCPIGNONNAISE »

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Une subvention exceptionnelle de 2 300 € a été accordée, permettant de réaliser des travaux d'amélioration de l'éclairage du trinquet.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

10 - APPROBATION DES COMPTES 2002 ET 2003 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

(Rapporteur : Mme DEQUEKER)

Exercice 2002 :

- Excédent de fonctionnement de clôture 159 683 € ;
- Excédent d'investissement 6 811 €.

Exercice 2003 :

- Excédent de fonctionnement 76 689 € ;
- Excédent d'investissement 26 057 €.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

11 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2004 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

(Rapporteur : Mme DEQUEKER)

Le budget est présenté en équilibre :

- 885 200 € pour le fonctionnement ;
- 27 445 € pour l'investissement..

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

12 - VERSEMENT AU C.C.A.S. D'UNE PARTIE DE L'IMPOT SUR LES SPECTACLES

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Reversement de 5 366 €.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

13 - PERTE SUR CREANCE IRRECOUVRABLE

(Rapporteur : Mme LASSERRE)

Pour un montant de 3 882 €.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

14 - MARCHE DE TELECOMMUNICATIONS

(Rapporteur : M. CAMBLONG)

Conclusion de trois marchés à l'issue de l'appel d'offres avec marché à bons de commande sur trois ans auprès de France Télécom, 9 Télécom et S.F.R..

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

15 - ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CENTRE TXAKURRAK

(Rapporteur : Mme TURCAT)

Ce Centre regroupe les Communes du B.A.B. et 11 autres Communes limitrophes permettant la création d'une fourrière intercommunale.

Le coût par habitant est fixé à 0,54 €.

Les déléguées seront :

- Mme TURCAT, titulaire ;
- Mme POUEYLAUD, suppléante.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

16 - APPROBATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DE LA C.A.B.A.B.

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Le montant total prévu de ce programme s'élève à 237 M€ financé à raison de 38 % par des subventions extérieures et 15 % par les trois villes de la Communauté d'Agglomération du B.A.B.

Les clés de répartition retenues sont les suivantes :

- pour les opérations relevant de compétences propres, la C.A.B.A.B. prend en charge la totalité du financement ;
-

pour les opérations de compétences partagées ou d'intérêt communautaire, le financement du résiduel après subventions à répartir pour moitié entre la ville d'implantation du projet et la C.A.B.A.B.

VOTE

28 POUR

9 CONTRE : MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

1 ABSTENTION : M. LAMOURE

ADOPTE

17 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2003

(Rapporteur : M. VEUNAC)

La principale transaction a concerné la vente de la propriété BOVERO à la C.A.B.A.B. pour un montant de 800 000 €.

La surface totale des terrains appartenant à la Commune, comprenant aussi bien les terrains non bâtis que les équipements à caractère sportif ou les forêts, s'élève à 270 ha.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

18 - RAPPORT SUR LES MARCHES PASSES EN 2003

(Rapporteur : M. PONCINI)

13 marchés ont été conclus en 2003 pour près de 2 M€.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

19 - TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE – CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDES

(Rapporteur : M. OLIVE)

Ce marché pourra être réalisé sur 3 années sur un montant maximum de 600 000 €.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

20 - DOMAINE DE BAROJA – TRAVAUX HYDRAULIQUES

(Rapporteur : M. DACOSTA)

Ces travaux sont destinés à évacuer les eaux pluviales de ce terrain communal.

Montant des travaux : 92 000 €.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

21 - APPELS D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS POUR LES BESOINS DES SERVICES MUNICIPAUX

(Rapporteur : M. PONCINI)

Afin de permettre aux services de disposer du matériel nécessaire, les véhicules suivants vont être achetés à l'issue d'une procédure d'appels d'offres :

- 2 véhicules légers ;
- 4 véhicules utilitaires, dont 2 à énergie «propre » ;
- 2 fourgons simple cabine ;

- 1 camion PTAC < 3 500 kg ;
- 1 porte containers 19 T ;
- 1 tracteur agricole ;
- 1 épareuse.

Le coût total est estimé à 300 000 €.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

22 - AMENAGEMENT PARTIEL DU BOULEVARD DES PLAGES – AVANT-PROJET

(Rapporteur : M. OLIVE)

Pour poursuivre l'aménagement de ce secteur situé entre le rond-point de la Chambre d'Amour et celui de La Barre, une première tranche sera réalisée pour un montant total de 626 000 €, entre la rue des Tamaris et l'avenue des Corsaires.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

23 - SECTEUR DES LANDES DE JUZAN – VENTE DE TERRAINS

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Pour permettre à la C.A.B.A.B. de réaliser un lotissement à vocation économique, en liaison avec le pôle universitaire, la Commune cède à la C.A.B.A.B. 15 000 m² au prix de 7,41 € le m².

VOTE

37 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme BORDA

ADOPTE

24 - ATTRIBUTION DE BOURSES SCOLAIRES

(Rapporteur : Mme POUEYLAUD)

Les barèmes d'attribution des bourses scolaires sont fixés en fonction du quotient familial. Les tranches de ces quotients sont réévaluées d'environ 2 %.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

25 - RESSOURCES HUMAINES – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

(Rapporteur : Mme DARRASSE)

Les modalités de remboursement à l'occasion des examens et concours des agents sont fixées en application des règles nationales.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

26 - RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS

(Rapporteur : Mme DARRASSE)

Des modifications sont apportées pour tenir compte des avancements de grades.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

27 - PRET D'ŒUVRES DE LA COLLECTION MUNICIPALE AU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE PAU

(Rapporteur : Mme DUPACQ-BAULON)

Il s'agit de deux offres du peintre Pierre SOUST qui appartiennent à la collection municipale.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

28 - DONS POUR LA COLLECTION MUNICIPALE

(Rapporteur : Mme GENSSSE-OUSTALET)

Une photographie de Michael VOGEL offerte par la Ville d'Ansbach et une lithographie de John-Franklin KOENIG.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

29 - ATTRIBUTION DE PRIX CULTURELS

(Rapporteur : Mme DE MENDITTE)

Comme chaque année, le montant des prix a été fixé pour :

- les Cismaises Libres ;
- le prix délivré par Fontaine Laborde ;
- et le concours de poésie de l'Académie Gascoune.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

[FIN DE SEANCE]

Séance levée à 21h00.

Le Maire, Robert VILLENAVE.

Le présent document ne constitue qu'un récapitulatif des décisions prises par l'Assemblée Municipale. Le procès-verbal exhaustif est tenu à la disposition de tout administré au Cabinet du Maire, dès qu'il aura été dactylographié.

PRESENTS

Président :
M. VILLENAVE, Maire, Président

Adjoints :
Mme de MENDITTE, MM. MORTALENA, VEUNAC, CHASSERIAUD, Mme GENSSE-OUSTALET,
MM. ITHURBIDE, PONCINI, OLIVE

Conseillers Municipaux :
Mme BOURRICAUD, M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, M. DUFAU, Mmes DARRASSE, CANTO,
LAMOTHE, DUPACQ-BAULON, TURCAT, M. MENDIBOURE, Mmes DEQUEKER, LASSERRE,
MM. DACOSTA, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mme BORDA, M. MONDORGE, Mme
MAURY, M. LAMOURE

EXCUSES

M. GIMENEZ qui a donné procuration à M. VEUNAC
Mme POUEYLAUD qui a donné procuration à M. CAMBLONG (présente à compter de la question n° 2)
M. LAMASSOURE qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire
M. MILLET-BARBE qui a donné procuration à Mme CANTO
Mlle TAUZIAT qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD
M. BOURGUIGNON qui a donné procuration à M. OLIVE
M. BLEUZE qui a donné procuration à Mme LASSERRE
M. LAGARESTE qui a donné procuration à M. MONDORGE
Mme MORDRELLE qui a donné procuration à Mme MAURY
M. BLANC qui a donné procuration à M. ESPILONDO

ABSENTE

Mme GETTEN PORCHÉ

SECRETAIRE

Mme LASSERRE

[ABONNEMENT]

> **Pour vous abonner aux autres services en ligne, [cliquez-ici](#).** (Ce site respecte la loi Informatique et Libertés. Aucun usage des données personnelles de nos abonnés n'est effectué sans leur consentement préalable)

> Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander à être retiré de cette liste. Pour vous RETIRER, [cliquez-ici](#) et cliquer sur le bouton "se désabonner" de la liste de diffusion "Le compte-rendu des conseils municipaux".

(c) 2000 VILLE D'ANGLET

e-mail : webmestre@ville-anglet.fr

[Mairie d'Anglet](#) - Rue Amédée Dufourg - 64600 Anglet - FRANCE
Téléphone : 33 (0) 559 583 530 - Télécopie : 33 (0) 559 583 532